FR

ICANN75 | Réunion générale annuelle – Atelier 5 de renforcement des capacités et de sensibilisation du GAC : sujets clés du GAC - intérêts prioritaires pour les gouvernements Dimanche 18 septembre 2022 – 10h30 à 12h00 KUL

KAREL DOUGLAS:

Bonjour, soyez les bienvenus, encore une fois, dans ces séances de renforcement des capacités. Nous allons maintenant écouter Carlos Reyes, qui sera l'orateur pour cette occasion. Il abordera le processus d'élaboration de politique.

Nous allons faire ce qui suit, au cours des dernières années le GAC a commencé à participer de façon de plus en plus fréquente dans les processus d'élaboration de politique à tel point que le GAC a commencé à travailler directement dans des groupes de travail intercommunautaires créés pour résoudre des questions de politique au sein de la GNSO. Le GAC a participé à des processus de délibération avec la GNSO. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, mais c'est quelque chose qui se répète de plus en plus souvent. Le GAC a donc commencé à élargir sa participation à des questions liées à l'élaboration de politique et il a commencé à franchir un peu le pas de ce travail de présentation d'avis au conseil d'administration, il a commencé à participer aux différentes étapes de l'élaboration de politique.

Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Pendant cette séance nous apprendrons comment on élabore des politiques au sein de la GNSO. Nous verrons les thèmes d'intérêt pour les gouvernements au sein de l'ICANN, en particulier nous verrons les services d'enregistrement, les nouveaux gTLD et le WHOIS.

Nous allons donc écouter Carlos Reyes de l'Organisation ICANN qui nous expliquera en quoi consiste un PDP, processus d'élaboration de politique. Hier, nous avons écouté une autre collègue qui nous a parlé de l'EPDP, Carlos abordera aussi ce thème. Nous avons aussi écouté Karel Lentz qui a parlé des PDP dans le contexte des nouveaux gTLD.

Nous aborderons aussi certains points clefs sur lesquels Carlos a une longue expérience, la question du WHOIS, l'utilisation malveillante du DNS, de SubPro et de l'EPDP pertinent et la raison pour laquelle ces thèmes sont importants pour les gouvernements.

CARLOS REYES:

Merci. Je fais partie de l'organisation d'ICANN depuis environ 10 ans et je tarvaille au bureau de Washington DC. J'ai participé à quelques séminaires de renforcement de capacité du GAC et je suis très heureux de pouvoir faire cela en présentiel et d'être ici parmi vous.

Je sais que ma collègue Mary Wong vous a présenté un aperçu général de la communauté de l'ICANN à propos des chartes qui établissent la portée de tous les groupes de travail, qui cadre tous les groupes de travail. Je vais donc me centrer sur le développement ou l'établissement de politique, en particulier dans l'organisation de soutien aux noms génériques. Pourquoi me centrer sur la GNSO? Parce qu'une bonne partie des thèmes faisant partie de l'agenda de l'ICANN concerne la GNSO. Nous allons voir aussi l'élaboration de politique au sein de la ccNSO. Vous avez 4 PDP dans leur histoire, mais nous voyons que le travail des politiques au sein de la GNSO est beaucoup plus volumineux.

Nous devons donc voir ce qu'il se passe dans la mission de l'ICANN et cela se rapporte généralement aux efforts de la GNSO. C'est notre première organisation de soutien et elle s'occupe des ressources numériques d'internet, je parle de la NRO, l'organisation de soutien aux ressources numériques, des nombres. Pour ce cas particulier, les 5 registres regionaux doivent s'occuper des politiques avant de présenter ses propositions de politiques au sein de l'ICANN. Ce travail est fait dans un autre domaine, dans le domaine de la communauté numérique le travail en matière de politique se fait dans les comités des registres régionaux internet.

Nous nous trouvons dans ce cas particulier en Asie Pacifique, le registre de cette zone c'est le lieu où l'on élabore des politiques

pour cette région, mais comme cela ne se passe pas au niveau mondial cela n'a pas d'effet sur la mission mondiale de l'ICANN.

J'aborderai l'ASO, la NRO et la ccNSO. Je vais donc aujourd'hui me centrer sur la GNSO et je vais essayer de ne pas utiliser un tel grand nombre d'acronymes. Vous avez ici une infographie que nous avons élaborée il y a quelques années où il y a un aperçu général du processus de développement et d'élaboration de politique pour les organisations de soutien.

Nous tendons à dire processus d'élaboration de politique, mais à vrai dire nous avons des processus multiples. L'ASO en a 1 que nous voyons à droite, l'organisation de soutien aux noms de domaines aux extensions géographiques et nous voyons à gauche la GNSO et ses processus.

Au sein de la GNSO, nous avons aussi un processus accéléré d'élaboration de politique. Cela prouve que les groupes sont allés plus loin et qu'ils ont peaufiné leur travail en matière d'élaboration de politique. Or, nous devons tenir compte de certaines étapes ou certaines mesures. La première consiste à identifier le problème. Quel est le problème qui se pose, quelles sont les questions qui sont soulevées concernant une question en particulier pour ce qui est de la vision de chaque organisation de soutien.

Pour ce qui est de la GNSO, ils vont centrer leurs efforts sur des questions concernant les domaines génériques de premier niveau. La GNSO ne peut pas s'occuper d'un problème concernant un domaine de premier niveau avec une extension géographique, et vice-versa. La ccNSO ne peut pas s'occuper des adresses de protocole d'internet.

Nous avons donc des organisations spécifiques.

Deuxièmement, lorsque le groupe détermine qu'un problème fait partie du cadre de ses compétences, dans certains cas ils émettent un rapport thématique pour voir quelles sont les questions qui n'ont pas été résolues ou qui méritent de faire l'objet d'un processus d'élaboration de politique ou une consultation au sein de leur communauté.

Pour ce qui est du GAC, le GAC joue un rôle au sein de la GNSO parce que tout comité consultatif de l'ICANN peut emander un rapport thématique de l'une des organisations de soutien. C'est le rôle spécifique du GAC dans le processus d'élaboration de politique de l'organisation de soutien aux noms génériques.

Toutes les organisations de soutien comptent sur un conseil. Le rapport qui s'établit entre le GAC et la ccNSO ou la GNSO c'est le conseil. Ces conseils sont des membres des organes représentatifs où les membres sont élus par les organisations de soutien qui doivent les représenter dans le travail d'élaboration

de politique. Ces membres du conseil peuvent travailler ou pas au processus d'élaboration de politique. Ils sont des portes parole de leur organisation. Mais c'est les membres qui élaborent la politique publique au sein des groupes de travail.

Alors, parfois les membres sont conscients, savent quelles sont les discussions qui sont en cours mais ne connaissent pas les détails de ces discussions. Mais ils ont l'occasion de jouer le rôle d'agent de liaison entre leur communauté et le conseil de la GNSO.

La prochaine étape consiste en ce qui suit.

Excusez-nous, je crois que quelqu'un doit désactiver le son de son ordinateur. Je continue.

Le conseil considère un rapport initial et décide s'il commence ou pas un processus d'élaboration de politique. Ce PDP a besoin de nombreuses ressources, non seulement de l'organisation ICANN, mais aussi par rapport au temps des bénévoles des différents groupes de la communauté, ce qui implique un effort très grand pour qu'un thème puisse parvenir à l'étape de PDP. Il faut disposer de bénévoles qui veuillent faire partie du groupe de travail, il faut disposer de procédures opérationnelles pour le groupe de travail et des experts en la matière pour qu'ils contribuent aux débats.

Au sein de la GNSO il y a différents modèles pour les structures de ces groupes de travail et cela détermine aussi la manière dont le

GAC décide de participer à un PDP. Vous avez donc là une autre occasion de participer dans le GAC dans le travail d'élaboration de politique.

Je vous fais une description courte, mais à vrai dire, l'étape du groupe de travail est beaucoup plus étendu et, justement, c'est là que les parties prenantes se réunissent, discutent, rédigent les documents, font des révisions et se mettent d'accord. Tout cela se fait pour parvenir à un consensus.

Au sein de la GNSO il y a différents niveaux de consensus. Si vous voulez en savoir davantage, je peux vous recommander différents documents à lire.

Enfin, l'objectif du groupe de travail est d'avoir une recommandation en matière de politique ayant atteint un certain degré de consensus qui pourra être présenté au conseil. Le conseil révise les recommandations et si le conseil les approuve alors elles sont présentées au conseil d'administration. Généralement il y a occasion dans ce processus pour les commentaires publics.

Le commentaire public est un processus de l'ICANN pour obtenir les commentaires des parties prenantes qui n'ont pas été concernées ou engagées dans le processus d'élaboration des politique en soi. Vous pouvez participer aux commentaires publics si vous ne participez pas au PDP. Comme le non le suggère, c'est public, c'est ouvert. Si vous allez sur la page de

commentaires publics, vous allez voir qu'il y a 6 ou 7 occasions de commentaires, vous pouvez créer votre compte et faire votre commentaire et présenter votre point de vue sur la question en cours. Cela fait partie de nos initiatives de responsabilité et de transparence au sein de l'ICANN et c'est très important pour le groupe de travail parce que c'est la manière d'obtenir les commentaires des parties prenantes.

Une fois que le groupe de travail révise les commentaires reçus, il décide de voir s'il va modifier ou pas ses recommandations et enfin il rédige un rapport final. Cela peut durer longtemps, deux ou trois ans parfois.

Ensuite, nous voyons que le rapport exprime et reflète tous les débats réalisés par le groupe de travail, les parties prenantes, les unités constitutives, les groupes de parties prenantes de la GNSO, les commentaires d'autres comités consultatifs et différents points d'interaction, d'engagement des différents groupes de la communauté de l'ICANN.

Il faut donc s'attendre à ce que le rapport final ne soit pas une surprise, pour qui que ce soit. Ce rapport est le résultat des ressources attribuées par le conseil de la GNSO.

Nous voyons ici sur l'écran une image qui décrit le processus d'élaboration de politique au sein de la GNSO. Nous pouvons voir là le rapport final. Une fois que le rapport final est reçu par le



conseil, il délibère à ce propos et s'il l'approuve il prépare des recommandations des prochaines étapes pour présenter au conseil d'administration.

Il y a une autre étape de commentaires publics et nous voyons une innovation d'il y a environ deux ans : il y a une occasion pour que l'organisation ICANN s'occupe d'une étape de conception opérationnelle si le conseil d'administration le lui demande. Cette étape de conception opérationnelle vise à trouver les effets de la mise en application des recommandations et des politiques existantes, quelles seraient les ressources nécessaires pour ce faire, etc. C'est quelque chose de récent et c'est très utile pour que le conseil d'administration tienne compte des questions sur lesquelles il devra voter.

Si le conseil d'administration adopte les recommandations et le rapport pertinent de la GNSO, nous arrivons enfin au travail de la politique. Et après la politique il y a toute une équipe au sein de l'organisation qui s'occupe de préparer la mise en œuvre et de travailler avec les parties contractantes, etc.

Aujourd'hui je vous raconterai comment nous en sommes arrivés à ce point. J'espère que cette présentation vous permettra d'avoir un aperçu général du processus. C'est difficile de faire un suivi de toutes ces étapes tout au long du processus d'élaboration de politique. Cela peut prendre jusqu'à 5 ans, et tout au long de ces années, les participants vont et viennent, change de fonctions,

etc. et on a des difficultés à conserver toutes ces connaissances institutionnelles. C'est pourquoi nous avons des enregistrement, des transcriptions des séances pour permettre aux nouveaux participants de voir comment les choses ce sont déroulées et comment on a pu parvenir à une décision déterminée. Nous devons faire tout cela de manière cohérente par rapport à notre mission et pour le bénéfice du public, parce que c'est la mission de l'ICANN.

Je vais faire une pause, parce que cela peut être un peu accablant de voir le fonctionnement d'un PDP, je le sais. Mais je veux que vous sachiez et que vous vous souveniez que le manuel de PDP de la GNSO et des statuts constitutifs de l'ICANN exigent souvent que la GNSO consulte le GAC à différentes étapes, selon le travail que l'on fait. Il y a donc des occasions qui sont déjà incluses dans l'infrastructure de ce travail ou dans le processus. Et ensuite le GAC décide de la manière d'échanger ou de participer dans un processus d'élaboration de politique.

Je vais m'arrêter ici pour voir si vous avez des questions à poser.

Je sais que c'est le weekend, mais bon, si vous n'avez pas de questions pour le moment et que vous y pensez plus tard, vous n'aurez qu'à venir me voir et je vous répondrai.

Diapo suivante s'il vous plait.



Voici quelques dispositions supplémentaires que je voulais vous signaler et qui apparaissent dans les statuts constitutifs. Cela a trait à l'article 12 où on parle des comités consultatifs. Il y a une section sur le GAC. En premier lieu, je veux que vous voyiez ce qui a trait aux notifications. Ceci a été pris de l'article 12 des statuts. Dès conseil d'administration considère que le les recommandations du conseil à partir du rapport final sur le PDP, le conseil d'administration doit notifier à la présidence du GAC de manière opportune que toute proposition qui puisse présenter des questions en matière de politique publique sur lesquels, que ce soit le conseil, les organisations de soutien ou les comités consultatifs cherchent des commentaires publics, il faut tenir compte des réponses en temps voulu avant de prendre des décisions.

Il y a une interaction entre le conseil d'administration et le GAC qui exige que le conseil d'administration notifie le GAC des résultats particuliers des travaux de la GNSO pouvant avoir un impact sur des questions de politique publiques. Cela est dans le cadre d'action du GAC. Le GAC et la GNSO peuvent ne pas parler pendant longtemps et dans ce cas le conseil d'administration doit dire : il y a des considérations de politiques publiques et il faut en parler avec le GAC avant d'avancer. Cette clause sur les notifications est importante à garder à l'esprit.

La deuxième close a trait au rejet. Comme vous le savez, l'avis du GAC est consensuel. Il y a aussi des dispositions qui font référence à des seuils pour savoir de quelle manière le conseil peut rejeter l'avis consensuel du GAC. Et, dans ce cas en particulier, on dit qu'il ne peut être rejeté que part un vote d'au moins 60% du conseil et que le GAC et le conseil d'administration de l'ICANN doivent travailler de bonne fois pour parvenir à une solution mutuellement acceptable. Il y a une interaction entre le conseil et le GAC au cas où il y aurait un désaccord par rapport aux recommandations et s'il voulait rejeter l'avis.

L'élaboration de politique peut être un processus compliqué pour les nouveaux participants mais il y a pas mal de ressources disponibles pour vous. Mes collègues et moi-même nous avons un grand nombre de documents, il y a des collègues qui ont de profondes connaissances de la question, il y a toute sorte de ressources en plus d'ICANN Learn que vous pouvez utiliser pour mieux comprendre ces processus.

Je répondrais avec plaisir à vos consultation. Je crois que j'ai fini à temps, si ce n'est pas le cas, je m'excuse, mais je crois qu'on est bien avec le temps.

Des questions?

FR

ABDALMONEM GALILA:

Je vois ce graphique qui montrait la ccNSo, la GNSO et l'autre, je voulais savoir s'il y a une différence entre la GNSO, la ccNSO et l'ASO. Pouvez-vous l'expliquer davantage s'il vous plait?

CARLOS REYES:

Le titre est un peu différent pour demander un rapport thématique, on utilise peut-être des mots différents. Mais le groupe, en définitive, essaie de déterminer si la question à aborder est de sa compétence ou pas. On peut toujours faire une demande à la ccNSO et la GNSO, il y a un document formel dénommé « rapport thématique », qui définit la portée. Peut-être que les mots qu'on utilise sont différents, mais essentiellement c'est la même chose.

ABDALMONEM GALILA:

Très bien. Pour l'ASO, je crois qu'ici on a parlé d'un processus pour l'élaboration de politique qui se donne dans certains cas plutôt que dans d'autres, il y a 4 démarches à suivre. Je crois qu'il y a une différence avec le nombre de démarches à suivre avec les deux autres.

CARLOS REYES:

Le travail de l'ASO se passe en dehors de la communauté de l'ICANN, dans les RiR et si les 5 RIR approuvent la même politique, ceci démarre le PDP au sein de l'ICANN. Il n'y a pas un PDP qui se

FR

produise au sein de l'ICANN, mais plutôt au niveau régional de ces communauté. L'ASO, ce qu'elle fait, c'est s'assurer que toutes les régions aient approuvées la même politique et que tout le monde suive le processus, établir des démarches pour notifier le conseil d'administration et les fonctions IANA. Le processus est plus bref quand au nombre des démarches à suivre. Très bonne question.

JULIA CHARVOLEN:

Il y a deux mains levées sur Zoom. Rudy et Alisa.

RUDY NOLDE:

J'ai une question pour ce qui concerne la troisième étape du PDP de la GNSO. Lorsque le conseil décide de démarrer un PDP, on forme un groupe de travail, qui décide du choix des membres ? Il y a des règles pour choisir les membres, pour inclure les parties prenantes dans différents contextes de sorte à pouvoir garantir que toutes les voix soient entendues et qu'il n'y ait pas seulement des comités consultatifs, comme le GA et l'ALAC ?

CARLOS REYES:

Merci, Rudy, de ta question. Comme le groupe de travail est constitué par le conseil de la GNSO c'est ce même conseil qui déterminera comment structurer le groupe de travail. Il y a différents modèles pour ce groupe de travail, mais en général tous

FR

essaient de représenter les différents points de vue des parties prenantes au sein de la GNSO.

En ce qui concerne les parties prenantes en dehors de la GNSO, on pourrait dire que certains modèles de groupes de travail permettent d'avoir des agents de liaison ou d'autres types de mécanismes qui soient mis en œuvre.

Mais le départ pour le travail de ces groupes c'est l'ouverture. Alors, il y a toujours la position d'observateurs par exemple. Nous, à partir de l'organisation ICANN nous donnons notre soutien sur la base du principe d'inclusion. L'information peut dépendre du modèle ayant été adopté, mais le principe directeur c'est d'incorporer autant de points de vue que possible.

JULIA CHARVOLEN:

Alisa, s'il vous plait.

ALISA HEAVER:

Bonjour, en premier lieu je tiens à vous remercier de votre présentation. Je me demandais si nous pouvons revenir à la dernière diapo, lorsque vous parlez de l'avis consensuel du GAC, savoir si cet avis a été rejeté par le conseil et pourquoi.

CARLOS REYES: JE vais passer la parole à Rob, parce que j'aurais besoin de son

aide. Rob, s'il vous plait.

ROBERT HOGGARTH: Je suis heureux d'avoir un environnement informel, je n'ai pas

entendu la question, pouvez-vous répéter la question s'il vous

plait?

ALISA HEAVER: Je voulais savoir si le conseil d'administration a rejeté l'avis

consensuel du GAC et dans ce cas de quoi il s'agit.

ROBERT HOGGARTH: Quelqu'un a pose cette question il y a peu de temps, j'ai fait une

recherche et je n'ai pas trouvé d'exemple d'un avis consensuel

rejeté, au moins pendant les 5 ou 7 dernières années. En termes

généraux, et je ne parle pas au nom du conseil d'administration,

mais sur la base de ce que j'ai observé, on travaille maintenant

pour trouver une méthode afin de résoudre les différences et

parvenir à un équilibre entre la volonté du GAC et celle du conseil

d'administration. Alors l'avis peut être remis à plus tard. Vous

devez vous rappeler du graphique partagé hier qui montrait le

circuit de conversation qui permettait d'avoir des consultations,

dès qu'on arrive à une résolution le GAC peut modifier son avis et

je crois que dorénavant les conversations sur le fonctionnement

du processus, sur son efficacité ou pas se produiront au sein du BGIG. Merci.

CARLOS REYES:

Merci. Je crois que c'est tout de ma part. je ne sais pas s'il y a une autre question. Allez-y s'il vous plait.

ASHWIN SASTROSUBROTO: Ashwin, de l'Indonésie. Je crois que nous pourrons parler plus tard d'une étude de cas sur ce problème de la GNSO. Ce serait peut-être intéressant, par exemple lorsqu'une entreprise le gTLD de .HALAL, il y a eu de nombreux débats et cela a pris 5 ou 6 ans pour rejeter la candidature. Alors, ce serait peut-être un cas qui vaudrait la peine d'être considéré avec différents PDP qui ont été effectués pour des questions ponctuelles.

CARLOS REYES:

Je suis d'accord, il y a des personnes qui sont chargées des questions spécifiques qui vont intervenir plus tard pour parler de cette question qui nous occupe.

KAREL DOUGLAS:

Merci Carlos, recevez cet applaudissement. On me rappelle qu'il faut s'assurer que toutes les parties aient la possibilité de s'exprimer dans ces processus dans les documents qui sont

FR

élaborés. JE crois que dans le monde juridique on essaie d'éviter les problèmes et dise je n'ai pas participé, etc. Merci Carlos.

Maintenant, on va passer à une question importante, nous voulons savoir quelles sont les questions d'intérêt ou prioritaires et nous allons voir les questions qui ont été débattues, notamment au sein du GAC. Ici, nous avons les responsables de ces questions. Jorge Cancio nous accompagne, il va prendre la parole sur la question considérant les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Par la suite Laureen et Gabriel vont parler de l'utilisation malveillante du DNS et aussi sur le WHOIS.

Je ne veux pas retarder la réunion, alors je vais leur demander de se présenter et je leur passe la parole.

JORGE CANCIO:

Bonjour à tous, j'espère que vous m'entendez correctement et que vous pouvez me voir aussi. Je vérifie tout simplement que tout marche bien. On me confirme que tout va bien. Merci.

Je suis heureux d'être avec vous, au moins en ligne. Je regrette de ne pas avoir pu assister à la réunion. Nous avons quelques minutes pour pouvoir parler des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Je m'appelle Jorge Cancio, je suis le représentant de la Suisse auprès du GAC et je fais le suivi de cette question des procédures pour des séries ultérieures de

nouveaux gTLD depuis que cela a commencé, depuis que la discussion a commencé, il y a déjà 6 ans.

Comme nous l'avons dit auparavant, il est très difficile de faire le suivi d'un processus si long qui n'est pas encore fini, notamment si l'on considère qu'il s'agit d'un processus très long.

Au moment le plus critique du PDP, lorsque le groupe de travail de la GNSO était plus actif, ce processus demandait de nombreuses heures pas semaine, des centaines de courriels par semaine et cela finissait avec des milliers d'heures et de temps des bénévoles. Cela vous donne une idée de l'intensité de ce processus.

Mais nous pouvons passer à la diapo suivante. Je veux voir si je vois ceci dans mon ordi.

Si nous pensons à la raison pour laquelle cela est très important pour les gouvernements, pourquoi est-il important de parler des génériques de premier niveau ? Il faut penser à l'une des fonctions principale de l'ICANN ayant trait à la définition des normes pour les noms de domaine génériques de premier niveau.

Comme vous le savez, dans le cas des noms de premier niveau à extension géographique, il y a une distinction entre les communautés locales et les gouvernements au niveau local et les opérateurs de registre qui établissent les normes suivant différents modèles. Ceci varie beaucoup entre un ccTLD et un autre.

Mais dans le cas des noms de domaine génériques, comme nous l'avons vu hier et comme nous l'avons entendu ce matin lorsque Karen a fait sa présentation, en réalité c'est l'ICANN qui établit les normes principales qui donnent comme résultat des politiques consensuelles qui sont utilisées pour des relations contractuelles entre les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Et ces règles sont donc contraignantes pour les acteurs en question.

Cela est important et, bien entendu, je n'ai pas à vous expliquer que les noms de domaine de premier niveau sont importants pour l'internet. Ils sont uniques, c'est-à-dire qu'au moins dans la racine, nous avons dans le monde de l'ICANN un nom de domaine dans chaque cas, avec une chaine de caractères ou avec un terme ou un acronyme. Et ces termes, ces acronymes, ont une signification, c'est-à-dire qu'ils sont un contenu, cela signifie quelques chose pour les personnes. Et, en même temps, il y a des infrastructures logiques qui sont opérées par les registres du système des noms de domaine. Et, en conséquence, cela signifie qu'il peut y avoir des conséquences du point de vue de la politique publique.

Quelles sont ces implications au niveau général? En premier lieu, on devrait peut-être dire que cela fait partie de l'économie de la région ou de la communauté où est basé le registre de ce nom de domaine. Il peut y avoir aussi des répercutions pour le

développement économique. Au moins l'économie à l'internet. Alors il est possible que les gouvernements soient intéressés à la question pour cette raison, qu'ils soient intéressés à considérer la possibilité d'avoir des noms de domaine de premier niveau lié à des produits, des services, des entreprises, des régions de leur pays, de leurs territoires et peut-être il vaudrait la peine de considérer cette question.

Par exemple, en Suisse, je peux vous donner un exemple de mon pays, on a un nom de domaine de premier niveau de la série de 2012 qui s'appelle .SUISSE, c'est-à-dire que c'est bien clair que ceci a une signification, parce que tout ce qui est sous le .SUISSE sera intimement lié à notre pays.

On parlait de la candidature pour ce nom de domaine dans la série de 2012, comment le gouvernement Suisse a fait. Et, depuis, celui qui opère ce domaine, c'est le bureau suisse des communications. Voici donc un exemple.

Il y a une connexion avec le nom de notre pays, et avec tous les produits et services qui sont liés à la Suisse, et voilà la considération qu'on nous avait fait lorsqu'on a présenté la candidature à ce gTLD dans la série de 2012.

Comme je l'ai déjà mentionné, les noms de domaine de premier niveau ont une signification et cela est lié à la propriété intellectuelle. Je sais bien qu'un grand nombre de nos collègues

au sein du GAC ne viennent pas des bureaux qui s'occupent de la propriété intellectuelle dans leur pays. En général, c'est bien d'avoir un bon lien avec les gens dédiés à la propriété intellectuelle parce qu'il y a toujours la question concernant la protection des droits de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine. C'est une question très importante pour les gouvernements, une question abordée au sein de l'CIANN ainsi que dans d'autres forums internationaux comme l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Pour pouvoir protéger les noms comme des noms de domaine de premier niveau, il y a une série de normes qui sont établies dans les politiques de l'ICANN et ces normes sont discutées non seulement pour les procédures ultérieures et les recommandations pour les prochaines séries de domaines de premier niveau, mais aussi dans un autre PDP qui s'appelle la révision des mécanismes de protection, entre autres choses.

Dans les prochaines années il y aura une révision de la procédure uniforme de résolution de litige, à savoir l'instrument principale pour protéger les marques commerciales et d'autres droits liés aux noms de domaine génériques de premier niveau.

Comme je l'ai signalé, ces noms de domaine de premier niveau sont aussi l'infrastructure de l'internet et cette infrastructure nous amène à la sécurité, à la résilience, à la flexibilité et aux considérations dans tous ces aspects. Pourquoi ? Parce que les

opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement qui opèrent cette infrastructure doivent respecter certaines responsabilités pour assurer les infrastructures en définitive, la sécurité de ces infrastructures. Il y a eu beaucoup de contributions dans la série de 2012 par rapport à tous ces aspects qui ont amené à des dispositions contractuelles établies entre l'ICANN, les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. A ce jour, on discute encore de comment améliorer tout cela. Et, en général, ces délibérations ont lieu sous le parapluie de l'utilisation malveillante du DNS. Je crois que Laureen et Gabriel rentreront plus dans le détail sur ces questions. Mais bien entendu, c'est une question que le GAC a considérée lorsqu'ils ont parlé sur les nouveaux noms de domaine de premier niveau.

Comme on l'a déjà dit, dans la première séance d'aujourd'hui, la signification peut avoir des connotations géographiques, certains termes ont des significations géographiques et cela a, en général, une connexion très importante au niveau local, régionale, national et supranationale. La question de savoir comment traiter les noms de domaine géographique avec des chaines de caractère à signification géographique a fait l'objet d'une longue discussion dans la période où le groupe de travail sur les procédures pour des séries ultérieures a travaillé. Il a un domaine de travail en particulier qui est dédié exclusivement à aborder cette question. On a travaillé pendant 2 ans pour établir des recommandations qui soient incluses dans les recommandations pour des

procédures pour des séries ultérieurs pour des termes géographiques. C'est quelque chose qui pourrait vous intéresser et sur lequel vous pourrez approfondir.

Et, bien entendu, il y a une série d'instruments qui sont disponibles pour aborder ces recommandations qui dérivent de notre expérience de la série de 2012. Ces instruments ont trait à la manière dont les gouvernements et le GAC dans son ensemble peut intervenir dans le cas où des domaines de premier niveau puisse donner lieu à des inquiétudes en matière de politique publique. Ces instruments sont dénommés des alertes précoces qui peuvent être émises dans une instance initiale du processus de candidature de la part des gouvernements à titre individuel ou des groupes gouvernementaux.

Nous avons aussi l'avis consensuel du GAC, bien entendu, qui peut être émis par le GAC en ce qui concerne les domaiens de premier niveau à titre individuel ou en ce qui concerne les catégories de domaine de premier niveau, pourvu qu'il y ait du consensus.

Je vais m'arrêter là, très brièvement, pour entendre vos réactions initiales à ma présentation.

KAREL DOUGLAS:

Avons-nous des questions? Ici dans la salle ou à distance ? C'est un thème vraiment intéressant. Cela m'inquiète un petit peu d'entendre dire qu'il y a eu des noms qui ont été proposés et que

les pays, bien sûr, ont présenté des objections. Vous imaginez des instances où quelqu'un veut être le titulaire d'un nom de domaine et cela peut susciter un conflit.

Très bien, si nous n'avons pas de question à poser à Jorge, il va reprendre la parole.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup, Karel. Je vais continuer. Prochaine diapo s'il vous plait. Voyons si je fais bien... Non, voilà, c'était la diapo précédente. Voilà.

Dans cette diapo, nous voyons un résumé de l'importance de cette question pour le GAC. Nous voyons sur quoi le GAC focalise son attention et son travail par rapport à ce processus. Karl et Lars, pendant leur présentation, nous ont indiqué que les débats en matière de politique sur les règles pour la prochaine série des nouveaux gTLD est toujours en cours. Il y a donc une étape finie par la GNSO en 2012 et les recommandations résultant de cette étape ont été présentées au conseil d'administration qui a indiqué à son tour à l'organisation ICANN de mettre en place une étape de conception opérationnelle qui se clôturera dans une évaluation de la conception opérationnelle. Ces documents, feront partie de la base ou du fondement de la décision du conseil d'administration par rapport à sa recommandation.

Nous, au sein du GAC, avons fait un suivi de ce processus entamé en 2016, nous l'avons suivi de très près, nous avons un registre de toutes les contributions et commentaires du GAC à la GNSO sur ce sujet, nous avons fait un résumé des principaux commentaires qui ont été faits, les commentaires consensuels, nous l'avons vu en juin 2021. Et, bien sûr, nous continuons à faire un suivi de cette étape de conception opérationnelle.

Et je vais maintenant aborder la prochaine diapo. Encore une autre. Voilà. Merci.

Nous voyons ici les prochaines mesures à prendre. Nous voyons qu'il y a encore 4 domaines dans lesquelles nous pouvons intervenir dans le cadre du GAC. Nous avons toujours la possibilité d'émettre un avis du GAC sur n'importe laquelle des recommandations incluses dans le rapport final de la GNSO. Cette possibilité est encore ouverte. Or, les membres du GAC, nous devons présenter des propositions pouvant obtenir un consensus au sein du GAC sur n'importe laquelle des recommandations émises par le groupe de travail consacré aux procédures ultérieures.

Un autre aspect qui nous concerne aussi et qui nous permet de participer à ce processus d'orientation de la GNSO pour le soutien au candidat, dont l'objectif est d'améliorer ou d'élargir les recommandations concernant les nouvelles séries des domaines de premier niveau et la manière dont elles peuvent être plus

diffusées et avoir plus de succès dans des régions plus défavorisées, par exemple dans des économies qui ne sont pas très développées.

Nous avons récemment publié un appel à volontaire ou bénévole au sein du GAC et il y a déjà une déléguée de l'Argentine qui s'est proposée pour participer à ce processus et pour améliorer l'éducation et la sensibilisation à propos des prochaines séries et pour travailler aussi sur l'obtention de financements pour les candidats des régions plus défavorisées. De telle façon que la prochaine série réussisse dans des régions où des domaines de premier niveau ont une présence réduite.

Maintenant la dernière diapo. Nous voyons ici deux thèmes qui peuvent être intéressants pour vous.

En premier lieu, il y a le dialogue sur les génériques fermés, dialogue entre le GAC et la GNSO à ce sujet. En ce sens-là nous chercherons à trouver une solution commune pour aborder ou pour occuper de ces génériques fermés lors des prochaines séries. Il y aura davantage de détails lundi, c'est-à-dire demain.

Au niveau national, régional ou même local, vous pouvez considérer le début d'un dialogue avec vos communautés pour voir si elles s'intéressent à présenter leur candidature pour un gTLD pour un domaine générique de premier niveau dans les prochaines séries. Qu'il s'agisse de TLD qui puissent être

intéressés pour ces pays, régions ou sous-régions. Dans ce cas-là vous pouvez commencer à faire des recherches et à considérer les points pour et les points contre quant aux coûts et aux ressources nécessaires pour commencer ou pour entamer le processus de candidature.

Nous aurons une séance demain lundi à 15h heure locale, c'est-àdire à 7h du matin UTC. Pendant cette séance nous aborderons des thèmes importants pour le GAC au point de vue des politiques.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions, je crois que le temps qui m'a été attribué se termine.

KAREL DOUGLAS:

Oui, Jorge, nous avons deux questions, une question de la représentante de l'Egypte, Gulten la lira.

GULTEN TEPE ÖKSÜZOGLU: Merci, Karel. Nous voulons savoir si l'on accepte une chaine pour les gTLD ou les ccTLD...

[Les interprètes s'excusent, l'audio de Gulten n'était pas bon lors de la question]

JORGE CANCIO:

Merci de la question. .SUISSE a été accepté comme un domaine de premier niveau lors de la série 2012 et la réponse est essentiellement oui. Par exemple .EGYPTE ou .EGYPTIEN ne peut

FR

pas être encadré dans la catégorie de domaines de premiers niveau géographiques qui sont exclus dans le cadre des recommandations élaborées par la GNSO. Ce qui ferait que ce serait acceptable, donc il faut faire attention à ce type de choses.

KAREL DOUGLAS:

Merci, je crois qu'il y a une autre question. Gulten, pourriez-vous la lire ?

GULTEN TEPE ÖKSÜZOGLU: Nous avons une question posée par Mohamed de la délégation de la Malaisie au sein du GAC : que se passe-t-il par rapport à une candidature présentée au nom de la communauté et qui a un soutien fort de la communauté pertinente mais qui fait en même temps face à une objection du gouvernement parce que le nom qui est demandé peut être considéré comme un nom

géographique?

JORGE CANCIO:

Merci à la Malaisie pour la question posée. Nous devrions avoir recours aux règles applicables aux noms géographiques et aux candidatures communautaires. Et, tenant compte du fait que les candidatures communautaires ont des règles à respecter, nous devrions voir si ces règles ont été respectées et nous devrions voir si le nom en soi est un nom géographique qui peut être considéré

dans l'une quelconque des catégories spécifiques qui sont définies dans les recommandations. Et il faut voir si l'on a besoin d'une absence d'objection du gouvernement pertinent. C'est le cas pour les noms de villes, les villes qui sont des capitales qui seront utilisées sous un aspect géographique. Il y a d'autres catégorie telles que celles des régions au sein d'un pays qui font partie de la liste de la norme ISO et ceci serait applicable dans ce cas aussi. Jusqu'à un certain point, cela dépend du fait de savoir si le nom est inclus dans l'une de ces deux catégories et s'il faut avoir une absence d'objection du gouvernement pertinent. Si ce n'est pas le cas, en principe cette absence d'objection ne serait pas nécessaire. Mais bien sûr, le gouvernement pourrait aussi avoir recours à une alerte précoce où il pourrait essayer de convaincre le GAC pour émettre un avis par consensus.

KAREL DOUGLAS:

Merci beuacoup, Jorge. A moins qu'il y ait une autre question, je pense que nous pouvons continuer à avancer. Je veux remercier Jorge Cancio de sa présentation, nous l'applaudissons. Merci, Jorge, nous espérons vous voir en personne la prochaine fois.

Nous allons maintenant aborder la question de l'utilisation malveillante du DNS. Je vais inviter Laureen Kapin et Grabriel Andrews pour qu'ils exposent à propos de ce thème.

FR

GABRIEL ANDREWS:

Bonjour, nous allons donc aborder la prochaine diapo s'il vous plait? Je veux que vous me voyiez maintenant et puis je réapparaitrai après pour les questions et réponses.

Je vais d'abord me présenter, je vais vous parler du groupe de travail sur la sécurité publique. Je prends la parole en tant que membre de ce groupe qui donne son avis au GAC.

Nous faisons partie du domaine des organismes d'application de la loi dans différents pays et nous nous occupons de la sécurité publique. Les opinions que je vais partager avec vous sont les miennes mais elles ne représentent la position d'un gouvernement quelconque. Ma perspective est celle d'un professionnel qui s'occupe de la sécurité publique mais vous allez entendre parler d'autres groupes ou d'autres parties prenantes ayant d'autres points de vue à cet égard concernant l'utilisation malveillante du DNS.

J'espère que ces perspectives seront harmonisées et qu'elles vous permettront de mieux comprendre la question au sein de l'ICANN.

Prochaine diapo. Je vais parler pendant 10 minutes de l'utilisation malveillante du DNS, j'écouterai vos questions et je vais ensuite aborder la question du WHOIS ou du RDS, service d'annuaire et d'enregistrement.

Je ne veux pas sous-estimer votre intelligence, mais je veux que nous nous assurions tous de parler le même langage. Le titulaire

de nom de domaine achète le domaine aux bureaux d'enregistrement. Il y a entre 2000 et 3000 bureaux d'enregistrement dans le monde et l'opérateur de registre s'occupe de la gestion des noms de domaine, .COM, .NET, etc.

Bien, nous allons donc maintenant nous occuper de l'utilisation malveillante du DNS. Le DNS est le système des noms de domaine. Et il transforme les noms que les gens peuvent lire, il transforme une série de chiffres qui font l'objet du routage dans les adresses du protocole internet. Cette utilisation malveillante peut concerner le système dans son ensemble ou une partie du système de nom de domaine. Malheureusement la réponse dépend de la partie à laquelle on posera la question.

Si nous voyons la diapo, il y a différentes perspectives du sens de l'utilisation malveillante du DNS. Et, malheureusement, cela n'a pas été définit dans le contexte de l'ICANN. Cela dépend de la manière dont nous voudrions définir ce terme. POur certaines personnes cela signifie par exemple attribuer des responsabilités ou ne pas les attribuer concernant ce thème.

Et même sans un consensus parfait sur une définition, nous pouvons essayer de quantifier cela pour voir comment nous pouvons vous informer à ce propos. Plus on est spécifique plus la rédaction de ces rapports sera facile.



L'ICANN a son rapport de signalement de l'utilisation malveillante, le DAAR, où l'on identifie le suivi des différents types de listes de blocages de noms de domaine utilisés par l'ICANN pour identifier des domaines liés à l'hameçonnage, à la distribution de logiciels malveillants, des réseaux zombies et la distribution de spam.

Je dois vous dire que ce rapport est vraiment précieux pour notre travail et notre débat sur l'utilisation malveillante du DNS. Il faut bien rappeler que lorsque nous parlons de l'utilisation malveillante du DNS c'est que nous devons savoir que le nombre de domaine que l'on voit n'équivaut pas nécessairement au nombre d'acteurs qui travaillent de manière malveillante et cela ne reflète pas non plus le nombre de victimes ou de fraude. C'est une pièce importante du puzzle, mais ce n'est pas le puzzle dans son ensemble.

Vous, donc, en tant que représentants de vos gouvernements, parleriez-vous avec des spécialistes en cybersécurité en dehors du cadre de l'ICANN? Si vous le faites, vous pourriez comprendre. Ils ne se servent pas du termes utilisation malveillante du DNS, et pour l'application de la loi nous parlons de délits, de fraudes, de pertes monétaires, de victimes et de la manière dont nous pouvons protéger ces victimes d'un dommage futur.

Vous devez connaître cette anecdote par laquelle il y a un éléphant et plusieurs personnes aveuglent touchent l'éléphant

pour pouvoir le décrire, mais chacun le décrit suivant la partie de l'éléphant qu'il ou elle peut toucher. Il en va de même pour ceci. Il y a différentes perspectives du délit ou de l'utilisation malveillante du DNS.

Les gouvernements essaient d'identifier des questions de politiques publiques qui sont importantes et nous essayons d'échanger à ce propos au sein de l'ICANN. Et c'est vraiment utile pour tous, que toute le monde au sein de l'ICANN puisse comprendre ce dont on parle et quelle est la partie de l'éléphant sur laquelle l'ICANN a une possibilité d'agir ou pas.

Je vous suggère donc de vous familiariser avec les statuts constitutifs de l'ICANN qui commencent par la description de la mission de l'ICANN et la raison de son existence. L'ICANN doit assurer un fonctionnement stable et sûr du système d'identificateur unique de l'internet. Nous voyons que cela inclut l'obligation de maintenir la résilience, la flexibilité, la sécurité et la stabilité du DNS.

Néanmoins, ces statuts présentent aussi certaines limitations. On ne peut pas réguler le contenu web parce que cela doit être dans le cadre de la portée de ces définitions. Quand on parle de l'utilisation malveillante du DNS, on cite ces statuts constitutifs.

C'est important de savoir si quelque chose se trouve dans le cadre de la mission de l'ICANN ou pas. Si nous ne pouvons pas

démontrer cela, nous pouvons avoir beaucoup de difficultés pour parvenir à un consensus sur une politique quelconque que nous devrions élaborer.

Ceci dit, nous ne parlons pas d'activités illégales ou préjudiciables ou nuisibles qui ne sont pas du ressort de l'ICANN. Le GAC est toujours un espace très important pour que les gouvernements parlent de l'utilisation malveillante du DNS et qu'il cherche des solutions.

On va avancer sur une autre diapo.

Voilà, comme il s'agit d'une introduction très générale de la question, je voulais vous présenter quelques ressources supplémentaires grâce à ces hyperliens au cas o vous voudriez à lire.

Dans cette diapo, nous avons le rapport DAAR de l'institut de l'utilisation malveillante du DNS, dont j'ai parlé tout à l'heure. Vous aurez là toutes sortes d'informations sur l'utilisation malveillante. Il y a des déclarations publiques du GAC, des rapports de la communauté. Et vous allez voir, en bas, NetBeacon, qui est un outil qui a été développé par l'institut de l'utilisation malveillante du DNS, c'est un nouveau développement qui permet de dénoncer l'utilisation malveillante qui est orientée vers les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Il y a aussi le centre de réclamation et des délits de l'internet, du FBI,

FR

qui reçoit aussi ce type de plaintes et om on fait un suivi de l'activité délictuelle sur internet.

Je fais une pause maintenant, avant d'aborder la question du WHOIS. Je vous invite. Je vous invite à poser des questions ou des consultations sans aller trop vite. Si vous voulez partager votre expérience ou vos inquiétudes par rapport aux délits, à l'utilisation malveillante du DNS, du point de vue de la politique ou de l'application de la loi, des enquêtes sur ces faits ou si vous avez des demandes pour que nous établissions des travaux sur le renforcement des capacités ?

KAREL DOUGLAS:

Je crois que nous avons des questions. Gulten?

GULTEN TEPE ÖKSÜZOGLU: Nous avons une question de la délégation de l'Egypte. Les attaques DDOS sont-elles considérées comme un mécanisme d'utilisation malveillante du DNS ?

GABRIEL ANDREWS:

Les attaques DDOS peuvent être utilisées comme une partie d'une méthodologie d'attaque au système du DNS. Mais pour ceux qui ne savent pas ce dont il s'agit, nous parlons des attaques de dénégation du service distribué.

Imaginez que lors d'un match, par exemple, il y a quelqu'un qui doit lancer le ballon de jeu, c'est ce qu'on appelle un DDOS, c'est-à-dire une attaque de déni de service distribué. Et cela, oui bien sûr, peut faire partie du mécanisme d'utilisation malveillante.

L'ICANN a travaillé à ce sujet, il y a des experts en la matière qui en savent beaucoup plus long que moi. Ce n'est pas ce dont on peut discuter au sein du GAC et du groupe de travail de la sécurité publique. Donc si vous voulez parler plus longuement sur ces attaques DDOS on peut le faire en dehors de cette réunion.

KAREL DOUGLAS:

Merci, Gabriel. Il n'y a plus de question, je crois que nous pouvons continuer.

GABRIEL ANDREWS:

Parfait. Donc, nous allons parler du WHOIS. Et ce que vous voyez là c'est un enregistrement du premier message internet. Cela ne s'appelait pas internet à l'époque. Cela date d'octobre 1969. Ceci avait été envoyé par un laboratoire de l'UCLA à l'institut de recherche de Stanford. Cela avait un autre nom, cela s'appelait ARPANET. Et ils avaient cette espèce de cahier de bord pour savoir qui avait envoyé quoi et où. Lorsque j'ai visité ce laboratoire de l'UCLA le professeur en charge m'a expliqué que cela concernait une personne en particulier, John Postel. Et, comme vous pouvez le voir, il s'agit du même registre. Deux semaines plus tard, après

l'envoi du premier message sur internet, vous pouvez voir l'heure et la date. Lorsque j'ai lu ça, j'ai ri, parce que ce que l'on voit en haut ne peut pas être lu et ce n'est pas signé. On disait : faites des efforts un peu plus importants, John. Avant même d'envoyer le premier message sur internet quelqu'un se fâchait déjà parce qu'il ne pouvait pas identifier la personne qui avait saisi cette information avec son clavier.

Et ceci nous accompagne encore aujourd'hui. John Postel a été le premier gestionnaire des noms et numéros sur internet. C'était la personne qui était la source digne de fois sur l'information sur le numéro et le nom qui était attribué sur internet. Et il était là, au sein de l'ICANN, avant même que l'on fonde quoi que ce soit.

Nous pouvons voir les politiques qui régissent à l'heure actuelle le système du WHOIS. Le WHOIS est une espèce d'annuaire téléphonique d'internet. C'est un recueil de bases de données concernant des informations sur les noms de domaine qui sont enregistrés à l'heure actuelle. Avec le niveau le plus élémentaire d'informations pour répondre à la question qui se sert de quel domaine et quand ? Nous mettons le nom de domaine là, vous voyez j'ai tapé CNN.COM et on m'a donné cette information.

Quand on a enregistré ce nom de domaine, vous pouvez le voir à gauche, ou qui est le bureau d'enregistrement qui a pris ce registre. Il y a des milliers de bureaux d'enregistrement dans le

monde, donc cette personne voulait enregistrer ce nom avec ce bureau d'enregistrement.

Une autre chose importante c'est de savoir qui est la personne qui se trouve derrière ce nom de domaine. Bien sûr, il y a beaucuoup plus d'informations que l'on peut consulter par rapport à ce que je peux inclure dans la diapo. Mais le nom du titulaire du nom de domaine et l'information du contrat est la partie la plus importante parce qu'elle répond à la question de savoir qui se sert en ce moment du domaine.

Les utilisateurs finaux peuvent consulter de différentes manières, non seulement par l'intermédiaire du site de l'ICANN que nous voyons, il y a d'autres sites qui ont un rôle similaire, les services commerciaux par exemple, et on peut même le faire avec la ligne de commandement ici sur l'écran. Ce qui est important c'est de savoir qu'il y a différentes manières de faire la consultation indépendamment de la méthode que vous utilisez, vous pouvez le faire par l'intermédiaire de cela.

Vous pouvez imaginer que cet outil est très utile pour les professionnels qui s'occupent de la cybersécurité ainsi que pour les autorités d'application de la loi et de la sécurité publique. N'importe qui peut accéder au WHOIS, non seulement pour identifier les délinquants mais aussi pour identifier les victimes.

Et qu'est-ce que je veux dire par là en parlant d'identifier les victimes? Imaginez qu'il y a un organisme qui fait des enquêtes sur un cas de logiciel malveillant, de rançon logicielle, quand les délinquants identifient toutes les données de la victime et demandent une rançon pour obtenir ces données de nouveau. Vous pouvez voir cela ici et nous avons très peu de temps pour alerter la victime, qu'il s'agisse d'une entreprise, une école, un hôpital, pour lui faire savoir que son réseau va être attaqué. Le piège se trouve dans ce fait que nous ne savons pas qui est la victime mais nous ne connaissons que l'adresse IP. La base de données du WHOIS nous a permis de traduire cette adresse IP en un nom de domaine et d'avoir un contact technique ou un gestionnaire avec un numéro de téléphone pour pouvoir contacter la victime et lui dire ce qu'il se passe. C'est un exemple de ce qu'il se passe, mais c'est très important si nous réfléchissons à tous les cas de rançon-logiciels qui ont existé ces derniers temps.

Le WHOIS nous permet non seulement d'identifier le délinquant mais aussi d'en prévenir les victimes.

Ce qui a changé c'est que l'accès public à l'information du WHOIS a disparu au cours des dernières années. Et voici comment on le voit aujourd'hui. Vous pouvez voir qu'il n'y a pas de données sur les points de contact administratifs ou techniques qui existaient avant.

Diapo suivante s'il vous plait.

Voici une diapo qui a été prise d'une présentation faite au GAC en juin 2020 et ici vous pouvez voir les domaines associés à la pandémie de 2019. A ce moment-là le FBI avait reçu des plaintes sur les noms de domaine utilisés pour la fraude en rapport avec le Covid 19 et a collaboré avec différents bureaux d'enregistrement pour voir plus de 1300 domaines qui ont été délivrés aux bureaux d'enregistrement. Si vous voyez les renseignements des titulaires de nom de domaine associés à ces domaines, sur le WHOIS il n'y avait pas d'informations associées aux délinquants dans la plupart des cas. On voyait plutôt deux types de messages qui étaient expurgés. En premier lieu, il s'agissait de messages similaires indiquant que les omissions d'informations étaient pour respecter le RGPD, et le deuxième type de représentation, c'est-à-dire 65%, correspondait à des cas d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires. Ce type de service est donné par un bureau d'enregistrement au nom du titulaire de nom de domaine.

Certains bureaux d'enregistrement ont différentes politiques pour répondre aux demandes des fonctionnaires de la sécurité publique et accéder à ces registres que l'on ait payé pour la privacité ou pas.

Suivante s'il vous plait.

L'avenir du système WHOIS continue d'être, à présent, incertain. La mise en œuvre du RGPD en 2018 n'a fait qu'accélérer ce que les services commerciaux de confidentialité, d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire avaient déjà mis en place, à savoir l'expurgation de certaines données. Il y a certains efforts pour respecter le système du WHOIS et il y a eu un processus accéléré d'élaboration de politique à l'ICANN qui a pris plusieurs années. Ce processus a été conçu pour établir un système normalisé d'accès et de divulgation, SSAD, maintenant cela s'appelle différemment. On ne sait pas encore quel est le résultat final, on s'attend à voir le coût de ce système, et voir s'il va couvrir les besoins des professionnels de la cybersécurité, les organismes chargés de l'application de la loi entre autres.

Ce sont des questions pour savoir comment on fait pour répondre à une demande urgente des organismes de l'application de la loi, par exemple, ce sont des questions d'un très grand intérêt dans l'environnement de la sécurité publique.

A partir de ce débat sur l'EPDP il y a eu d'autres conversations concernant l'exactitude des données d'enregistrement et la mesure dans laquelle il doit y avoir une vérification. Il y a un exercice de définition de la portée en ce moment.

Il faut savoir s'il est utile de faire une consultation lorsque les données sont expurgées. Et, pour finir, il faut savoir que la terminologie évolue au fur et à mesure. Il y a un nouveau

FR

protocole technique dénommé RDAP, qui est le protocole d'accès aux données d'enregistrement qui remplace les protocoles techniques du WHOIS. Il y a aussi des contrats proposés pour les bureau d'enregistrement qui utilisent ces nouveaux termes, comme par exemple les services de données d'enregistrement où avant on ne parlait que du WHOIS. Je pense que le WHOIS ne va pas disparaitre, mais bon ce sont les termes que l'on utilise actuellement.

J'arrive presque à la fin de ma présentation.

Il y a eu tellement de changements, mais si on finit avec un système de WHOIS que vous voyez à gauche ou à droite, c'est quelque chose que l'on ne peut pas voir encore. Le débat est toujours en cours. Mais ce débat est centré sur le fait de savoir si l'on veut voir l'enregistrement de celui qui utilise un domaine et quand et qui peut accéder à ces registres.

Je vais faire une pause, vous donner un espace de questions/réponses ou commentaires, merci de votre attention.

KAREL DOUGLAS:

Merci, Gabriel. Nous allons passer aux questions. Il y a le représentant de l'Indonésie qui veut poser une question.

FR

ASHWIN SASTROSUBROTO: Merci beaucoup. Je voudrais me concentrer sur l'aspect juridique

du WHOIS qui est également important, par exemple pour un

gouvernement. Dans ce cas, nous avons une dispute juridique

entre l'ICANN et un tribunal allemand. Nous devrions peut-être

tenir compte de l'évolution quant au système juridique de chaque

pays et le WHOIS, il y a différents systèmes juridiques concernant

la protection de données. Merci beaucoup.

GABRIEL ANDREWS:

Merci de votre contribution. Je prendrai cela en compte à l'avenir comme une question d'intérêt pour le GAC. Peut-être pourrait-on faire un suivi des résultats des questions juridiques ou des litiges

par rapport au WHOIS.

L'ICANN est dédié au suivi des initiatives législatives et

règlementaires pouvant affecter le processus d'élaboration de

politique et peut-être vous pourrez demander davantage

d'informations à cet égard.

BRESIL:

Merci beaucoup de votre présentation si exhaustive et intéressante. Nous avons fait le suivi de cette question depuis très longtemps, vous surtout. A quel moment a-t-on décidé que

l'ICANN devait respecter le RGPD ? Et pourquoi on n'est pas arrivé

rapidement à une solution à laquelle les autorités d'application

de la loi pourraient avoir accès à ces données. Parce que j'imagine

qu'il doit y avoir des exceptions pour ces organismes d'application de la loi. Je ne peux pas comprendre pourquoi on n'a pas pu permettre l'accès au WHOIS tel qu'il existait, qu'on a finit dans un processus si complexe et difficile pour quelqu'un qui prend en charge ces questions à une étape plus tardive. C'est vraiment compliqué. Merci beaucoup.

GABRIEL ANDREWS:

Très bien. Je devrais m'excuser parce que ce n'est peut-être pas moi la personne la plus appropriée pour répondre à la question pourquoi. Je sais que Laureen, qui est présidente du groupe de travail sur la sécurité publique, veut prendre la parole, peut-être pourra-t-elle répondre à votre question.

LAUREEN KAPIN:

Bonjour, je vous parle en qualité de co-présidente du groupe de travil sur la sécurité publique. Votre question est très appropriéae et, malheureusement, il n'y a pas de réponse simple. Ce que je peux vous dire, comme réflexion, c'est que le modèle multipartite de l'ICANN est composé d'un grand nombre de groupe de parties prenantes dans lesquels il y a le comité consultatif gouvernemental, qui est un comité très important. En même temps, les organismes d'application de la loi ont une participation très importante étant donné qu'on protège le public contre les actes illicites. Il n'y a donc pas une réponse simple à votre question.

Ce que je peux vous dire c'est que dans le PDP dont on a parlé dans la présentation précédente, ces questions et ces poids et contres-poids entre les différents intérêts pour protéger la confidentialité, protéger le public, voir qui peut accéder, dans quelle circonstance et bien tout cet équilibre peut devenir compliqué et peut avoir comme conséquences des débats compliqués. Il n'y a donc pas une solution ou une réponse simple à votre question qui implique, je crois, la manière de garantir que les organismes d'application de la loi puissent avoir les outils nécessaires afin de faire leur travail. Et, en même temps, respecter la confidentialité ou la privacité.

Ce que je peux vous dire c'est que le GAC et le groupe de travail sur la sécurité publique font le suivi de cette question de très près et ils nous disent que toute solution à laquelle on pourra arriver sera équilibrée entre la protection du public et le respect de la privacité.

Je ne sais pas si cette réponse est satisfaisante pour vous, parce que nous voulons tous des solutions simples, mais la réalité nous montre que dans un processus d'élaboration de politique, bien des fois c'est compliqué d'y parvenir.

KAREL DOUGLAS:

Merci, Laureen. Vous avez mentionné qu'en fait c'était une question d'équilibre.

FR

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a plus de question, je voudrais profiter de l'occasion pour dire à Laureen, Gabriel et Jorge mes remerciements pour ces présentations qui sont si importantes pour le GAC, la question de l'utilisation malveillante du DNS, le WHOIS et bien entendu les prochaines séries pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Toutes ces questions sont critiques pour nous et, au cours de la semaine qui commence, nous analyserons ces questions plus en détail.

Je tiens à vous remercier tous d'avoir participé, nous allons faire la pause déjeuner et reprendre nos séances à 13h15. Rob, pouvezvous me confirmer ? Oui. 13h15 nous revenons ici pour reprendre nos activités.

Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]